

DISCOURS DU PRÉSIDENT/ PRESIDENTIAL ADDRESS

Historiens, archives et archivistes: un ménage à trois^(*)

JEAN-CLAUDE ROBERT

1990

Résumé

Dans ce discours, le président invite les historiens à s'impliquer davantage dans les activités para-académiques, particulièrement dans les domaines qui touchent au rapport entre la société et la discipline historique. Cette allocution porte sur un objet précis, la conservation des archives judiciaires du Québec, puisque que les activités d'un groupe professionnel, les archivistes, auront de lourdes conséquences sur les recherches futures des historiens.

Cette communication s'articule autour de trois points. Elle peut de l'expérience d'un comité interministériel chargé de déterminer le niveau de conservation des pièces archivistiques, elle pose ensuite le problème du rapport entre anniversaire historique et archives, puis offre quelques réflexions sur le rapport entre historiens et archivistes. L'auteur rend hommage à la mémoire de Jacques Ducharme, archiviste et membre important de ce comité interministériel, et dont l'esprit de collaboration a servi de modèle aux deux professions. Cette analyse demande aux historiens de se pencher à nouveau sur le rapport des sources avec la connaissance historique car les archives de demain sont en train de se constituer sous nos yeux.

* * * * *

This Presidential Address suggests that historians ought to be involved in activities outside the university, especially in those areas which touch upon the intersect of history and society generally. This paper describes a case study, the conservation of Québec's judicial archives, where the activities of one profession, the archivists, will have implications for the research that historians will do.

Three elements of the case study are described: the experience of the interministerial committee charged with the task of deciding the fate of the documents; the relations between archives and historical knowledge; some reflections on the relationship between historians and archivists. The author has also a few words in homage to Jacques Ducharme, an archivist and key member of the committee who was a model of the proper relationship between the two professions. This case study suggests that questions of sources and of the relationship between sources and knowledge ought once again to become an important concern of historians, because the archives of tomorrow are actually being developed today.

À la mémoire de Jacques Ducharme (1948-1989) archiviste.

INTRODUCTION

Sans doute est-ce un lieu commun de dire que l'historien doit être de son époque et qu'il ne peut s'enfermer dans sa tour d'ivoire. Mais je crois qu'il faut rappeler cette idée

périodiquement, car la tendance à l'enfermement dans les travaux de recherche est très grande. L'historien doit prendre sa place dans la cité, participer aux grands débats et apporter sa contribution dans les domaines qui sont de son ressort. Ainsi, plus particulièrement, il devrait suivre de près de tout ce qui touche au rapport entre la société et l'histoire, qu'il s'agisse de musées, de genre de consommation d'histoire ou encore de diffusion des résultats des travaux scientifiques.

Cette attitude ne devrait pas être dictée par des considérations d'opportunité ou de relations publiques. Elle trouve sa justification ailleurs: en s'impliquant ainsi, l'historien est en mesure d'approfondir la connaissance de la pratique même de son métier. J'aimerais aujourd'hui en apporter une démonstration, à partir d'un cas, celui des travaux du comité interministériel sur les archives judiciaires du Québec, formé en 1987. Cet exemple permet d'apprécier les mécanismes auxquels renvoie la question de l'accumulation et de l'accroissement exponentiel de la masse documentaire, qui devient de plus en plus le problème principal des archives contemporaines.

J'ai choisi ce titre pour indiquer que la question des archives concerne deux groupes, les historiens et les archivistes, et ce dans un contexte où des divergences sinon des rivalités, se font sentir. Sans entrer dans de longues considérations épistémologiques, il faut néanmoins dire que pour les deux, les documents d'archives occupent une position centrale, voire essentielle à leur pratique professionnelle.

Les trois points du texte tenteront de faire le tour de ce ménage à trois. Le premier sera consacré à l'expérience du comité interministériel, le second, aux réflexions sur le rapport entre les archives et la connaissance historique et le troisième sur les rapports entre historiens et archivistes. Enfin, je désire rendre hommage ici à la mémoire de Jacques Ducharme, archiviste et cheville ouvrière du comité sur les archives judiciaires, décédé l'an dernier juste après avoir terminé la rédaction du rapport final. Convaincu de l'importance de la collaboration entre archiviste et historiens, dans le respect de leur compétence respective, il a toujours souhaité et facilité ces rapprochements, tout en travaillant au développement de sa propre discipline.

L'EXPÉRIENCE DES ARCHIVES JUDICIAIRES DE QUÉBEC

Comme tous les historiens, mon intérêt pour les archives est directement lié à mon champ de spécialisation et en un sens limité par celui-ci. Comme dix-neuviémiste, j'aime à me plaindre de la masse d'archives disponibles et à penser avec une certaine envie aux spécialistes de l'antiquité qui n'ont pas un très grand volume d'archives disponibles: quant à moi, je ne pense pas pouvoir espérer lire de mon vivant toute la documentation existante! Parallèlement, j'éprouve de la commisération pour les spécialistes du XXe siècle qui sont, eux, confrontés à une mer documentaire dont on

arrive à peine à percevoir les contours. Ces réflexions ne sont pas très originales: déjà, il y a près de trente ans, Edward Hallett Carr les avait faites.⁽¹⁾ Mais même dans ce cas, un spécialiste de l'antiquité, Moses I. Finley, a contesté le caractère fini des sources de l'histoire antique.⁽²⁾

Au-delà de ces remarques, je me suis toujours intéressé à la question des archives mais d'une façon plutôt globale: réclamations pour un meilleur accès aux documents, de meilleurs instruments de recherche et de meilleures conditions de conservation.

Ce sont ma curiosité et ma gourmandise de chercheur qui m'ont attiré dans le piège des archives judiciaires. J'avais été amené à utiliser ces archives au début des années 1970, alors que leur accès, dans la région de Montréal et pour le XIXe siècle, était très difficile. Non seulement fallait-il de solides recommandations, mais je me souviens de l'air dégoûté du préposé à qui je demandais un dossier de 1854. Pour lui c'était un autre monde et un seul employé du greffe savait où étaient les vieux documents et j'ai dû attendre qu'il revienne de sa pause-café. Depuis cette expérience, je n'avais eu de cesse de réclamer, à chaque fois que je le pouvais, que ces documents deviennent accessibles au public. Ces archives avaient un statut bizarre, véritable caricature de problèmes bureaucratiques. D'un côté il semblait bien que le ministère de la justice, duquel elles relevaient, voulait s'en débarrasser, à condition cependant de récupérer ses espaces de rangement; d'un autre côté, le ministère des Affaires culturelles, responsable des dépôts d'archives, en voulait bien, à condition d'obtenir les espaces de rangement adéquats. Entre temps, à Montréal, où se retrouvait 40 pour cent de la documentation, on procédait à des déménagements, qui entraînaient à chaque fois des risques de perte ou de mélange. Le statut de ces archives était encore compliqué parce que, si le ministère de la Justice les gérât, c'était en fait la magistrature qui en possédait la garde et qui détenait la clé de toute initiative. En effet, en vertu d'un vieux statut médiéval britannique, toute cour considérée comme «cour d'archive», devait conserver sa documentation. De génération en génération, en appliquant à la lettre cette notion, on en était arrivé à ne presque rien jeter des documents soumis aux tribunaux. Ainsi, depuis l'introduction du droit britannique à la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, soit sur près de deux siècles et demi, on avait à peu près tout conservé. Cette masse de papier occupe aujourd'hui une surface linéaire de plus de 120 kilomètres de rayonnage.⁽³⁾

L'adoption de la loi québécoise sur les archives de 1983 a permis d'envisager un début de solution. Cette loi qui fait obligation à tous les organismes de l'État de rendre compte de la disposition de leurs archives, a incité à un déblocage et les deux ministères concernés ont décidé d'avoir recours à un comité formé de producteurs et d'usagers (juges, avocats, notaire, fonctionnaires, historiens, juristes, archivistes, représentant du public). C'est ainsi que le comité interministériel sur les archives judiciaires, créé en 1987, a été chargé de proposer une solution, non seulement au

problème des archives mais aussi à celui de l'accumulation constante beaucoup trop rapide des documents contemporaines. Ce dernier élément du mandat du comité représentait une première pour moi: c'était bien la première fois qu'on me demandait de me pencher sur la production future d'archives. En principe, l'historien s'habitue à travailler avec ce qu'on pourrait appeler un résidu de documentation. Ici la procédure était inversée puisqu'on me demandait de participer à la préparation de ce résidu.

Le comité a été amené à faire certains constats. Le premier concerne la masse même de la documentation. Si 120 kilomètres linéaires de papier ne frappent pas l'imagination, il faut se figurer que l'espace occupé par ces dossiers et registres, mis côte à côte, pour qu'ils prennent le moins de place possible, s'étirerait le long de l'autoroute entre Trois-Rivières et Québec. Cependant, un autre constat, beaucoup plus lourd de signification, est l'augmentation du rythme d'accroissement de cette documentation. En effet, si les archives judiciaires depuis le XVIII^e siècle jusqu'à 1920 n'occupent que 6,3 km, pour les trente années suivantes, soit entre 1921 et 1950, la taille atteint 10,5 km, puis 15,5 km pour les années 1951 à 1966 et enfin 41,7 km pour la période 1967 à 1982. D'après les projections, on estime qu'en l'an 2007, la taille cumulative de cette documentation atteindrait les 200 km.

Ajoutons à cela d'autres problèmes: les pièces versées aux dossiers. Il y en a, à l'heure actuelle, de bien curieuses qui font partie des archives judiciaires. Au criminel on trouve bien sûr le petit musée des horreurs avec la classique panoplie d'armes et d'objets divers ayant servi à perpétrer des crimes. Mais au civil, ce n'est plus une armurerie que l'on retrouve, mais un incroyable bric-à-brac où se côtoient pare-chocs d'automobile, climatiseurs défectueux, plans et devis d'architecte ou encore photos documentaires. Le comité n'est pas allé jusqu'à suggérer au ministère de la justice d'organiser une «vente de garage», mais c'est peut-être ce que cela prendrait.

Les autres constats du comité ont trait aux droits et aux besoins des différentes parties. D'abord et avant tout, il faut protéger le droit des citoyens à la justice, ce qui suppose que l'on conserve un minimum de données. Ensuite, il y a la notion de mémoire de la cour, notion connexe à la précédente et qui suppose elle aussi que la cour puisse conserver la mémoire de ses actes. D'ailleurs à ce propos, à l'origine, la notion de «cour d'archive» (*Court of Records*) repose sur le caractère incontestable des décisions rendues en présence du roi et ces décisions étaient, de ce fait, consignées par écrit et conservées.⁽⁴⁾ Cependant, on peut respecter les droits des citoyens et la mémoire des cours, sans pour autant conserver intégralement tout document déposé dans un dossier quelconque.

Enfin un dernier constat d'importance est la richesse de cette documentation pour la recherche en général et l'histoire en particulier. Toutefois, il y a un dilemme. D'une part, ces sources ne sont pas accessibles facilement dans leur état actuel et, d'autre

part, leur masse même constitue un obstacle à leur utilisation. Il est donc apparu très rapidement qu'il faudrait la réduire sérieusement. Cependant, tous les membres du comité partageaient la préoccupation de ne pas détruire de documents d'une valeur historique importante dans ce processus.

La solution retenue par le comité a été de proposer une conservation sélective de la documentation. Il a donc écarté la pratique traditionnelle de tout conserver. Ensuite, l'hypothèse de conserver l'intégralité de la documentation sur support miniaturisé a été repoussée parce que trop coûteuse.

Sans entrer dans tous les détails, la position du comité a été d'assurer d'abord que l'on conserverait indéfiniment la trace de toute activité judiciaire avec l'essentiel de chaque cause.⁽⁵⁾ Ensuite, reconnaissant le caractère unique d'une bonne partie de la documentation d'avant 1920, il a choisi d'en conserver la plus grande partie, c'est-à-dire le dossier judiciaire proprement dit. Enfin, il a considéré qu'après cette date, la coïncidence d'un certain nombre de changements socio-économiques divers indique une charnière importante. D'abord c'est vers cette époque que le rythme de croissance s'accélère. En outre, d'autres modifications, de nature plus qualitative, ont lieu qui rendent la documentation moins importante parce que devenue moins rare; les principales sont: la banalisation du recours à la justice, le développement d'autres sources permettant de connaître la population et la standardisation des procédures. En conséquence, le comité a proposé l'échantillonnage des dossiers depuis 1920. Rappelons que les plumitifs, les index et les jugements sont, eux, toujours conservés intégralement. Cette manière de procéder permet de préserver, pour chaque année et pour chaque district, un ensemble de dossiers représentatifs de la vie judiciaire québécoise. De plus, il a choisi de garder intégralement toutes les causes ayant fait l'objet d'un appel, à cause de leur plus grand intérêt escompté et parce que les dossiers sont plus riches, car ils contiennent la transcription des témoignages.

Le recours à l'échantillonnage est apparu comme la meilleure méthode de sélection. Le comité en est venu graduellement à cette conclusion après avoir pris connaissance d'expériences faites à l'extérieur du Québec: en particulier, on l'avait déjà utilisé pour les archives judiciaires du Massachussetts et les résultats sont apparus intéressants.⁽⁶⁾ À partir de cette expérience, la méthode d'échantillonnage a été raffinée pour atteindre les objectifs du comité. Cette façon de procéder permettra de ne conserver que de 10 pour cent à 13 pour cent des dossiers entre 1920 et 1976. Il ne faut pas oublier que leur quantité devient rapidement astronomique: on a calculé que pour la période 1977 à 1986, il s'était ouvert 6.379.930 dossiers au Québec; notre mode de sélection en retiendra près du quart, soit 1.573.380 dossiers.⁽⁷⁾ Tout de même, de quoi occuper un chercheur pendant quelque temps!

Je dois dire que certaines décisions n'ont pas été faciles à prendre et que cet exercice m'a forcé à réévaluer certaines de mes pratiques, tout en m'obligeant à repenser les rapports entre la connaissance historique et la documentation. L'historien, après tout, développe facilement un trop grand respect du document écrit qui frise souvent le fétichisme.⁽⁸⁾ De plus, son inclination le porte habituellement davantage à étudier des individus, que des collectivités. Et même dans ce cas-là, il cède régulièrement à la tentation de rechercher l'exhaustivité comme garante de la qualité de la reconstitution du passé. On peut y voir le reflet d'une trop grande prudence ou alors d'une certaine méfiance vis-à-vis de techniques statistiques comme l'échantillonnage. Mais, au moment où la documentation atteint une telle ampleur, l'objectif de l'exhaustivité à tout prix risque de devenir un mirage. Néanmoins, au-delà de ces commentaires immédiats, cette expérience m'a aussi amené à poser le problème de la croissance des archives à un autre niveau, celui du lien entre les documents d'archives et la connaissance historique .

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

De fait, les problèmes qu'a eus à résoudre le comité ne sont exclusifs ni aux archives judiciaires ni au Québec et ni au Canada. Il s'agit de phénomènes très répandus: le rythme de production des archives s'accélère partout.⁽⁹⁾ Pour reprendre les termes d'un archiviste français, nous sommes passés d'une époque de rareté d'archives à une époque marquée par leur abondance. Cette question n'est cependant pas uniquement quantitative; elle a aussi des dimensions qualitatives qui touchent à la fois la façon de faire l'histoire et celle de constituer les archives.

La question de l'explosion de la masse des archives est complexe car elle implique autant les producteurs que les utilisateurs. Du côté des premiers, le problème se pose à la fois en termes de durée, de quantité et de qualité. La durée parce que chaque année qui passe ajoute aux couches antérieures une épaisseur de sédimentation archivistique, processus aussi simple qu'inexorable. D'où le problème de la quantité. La croissance de la population, jointe au développement des fonctions de l'État au XXe siècle ont entraîné la création d'un volume d'archives absolument stupéfiant. Parallèlement, le développement d'une société de services produit les mêmes effets dans le secteur privé. Pensons simplement au nombre de fois où le citoyen moyen fait l'objet de la constitution d'un dossier quelconque. À titre d'illustration, pour chaque contravention au code de la route, il y a ouverture d'un dossier; ou encore, à chaque fois qu'il utilise une carte de crédit. Dans ce contexte, la situation du chercheur de l'avenir travaillant sur le XXe siècle ne sera guère enviable. S'il ne se décourage pas devant l'ampleur des sources nominatives, il aura de sérieux problèmes de choix, si l'on compare avec l'étude du XIXe siècle ou d'avant, alors que les enregistrements liés à l'individu étaient peu nombreux..

Dernière cause d'augmentation des archives: nous vivons dans une société devenue boulimique d'historicité. À tous les échelons de la société, on s'intéresse davantage à la dimension temporelle, qu'il s'agisse d'une famille, d'une entreprise, d'une association. L'explication de ce phénomène n'est pas facile. Il n'est sûrement pas le résultat d'un marketing habile mené par les historiens à l'échelle du globe pour mousser leur profession! Mais, il est sans doute lié à une plus grande rapidité et à une plus grande conscience du changement. En effet, dans les sociétés occidentales comme ailleurs, de larges pans de modes de vie disparaissent, ou sont fondamentalement modifiés. Pensons au monde rural et à la quasi disparition non seulement des sociabilités, des solidarités anciennes, mais dans bien des cas, des lieux mêmes d'habitat. Pensons également au monde urbain, dont le mode de vie et la culture dominant la société contemporaine, mais qui est en train de se transformer radicalement lui aussi. Néanmoins, que cet intérêt pour l'histoire soit de nature conjoncturelle ou non, il demeure qu'il a déterminé et détermine encore une augmentation quantitative importante des documents d'archives conservés.

À cette expansion constante de la quantité des archives conservées, observée chez les producteurs, correspond, chez les utilisateurs, principalement ici, les historiens, une augmentation parallèle de la quantité et de la variété des archives utilisées. En effet, depuis le début du siècle, l'historiographie est passée d'un point de vue très étroitement politique à une analyse plus globalisante, qui tente de saisir l'ensemble de la société, ce qui entraîne la mise en valeur de quantité d'archives jusque-là négligées. Par exemple, à cette époque, bien peu d'historiens considéraient les registres paroissiaux comme des sources capables d'aller au-delà de certaines questions généalogiques; or depuis, on a assisté au formidable essor de la démographie historique et les possibilités de cette documentation ont été explorées.⁽¹⁰⁾ De plus, cette diversification a touché également le genre de documents utilisé. D'une attention exclusive portée aux documents officiels ou aux documents personnels des «grands hommes», on est passé à un intérêt plus vaste à l'égard de tout document, quelle que soit sa provenance, son contenu ou encore les circonstances de son élaboration. De plus, de nos jours, l'historien ne s'attache plus exclusivement au document écrit, mais à toute trace du passé, quelle qu'en soit la forme. Cette évolution de la signification même du terme est également révélatrice des changements survenus.

Ainsi, d'un côté, la société produit de plus en plus de documents; de l'autre, l'historien en utilise de plus en plus lui aussi. On pourrait alors penser que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il est inutile de s'en faire ou de jouer les empêcheurs de chercher en rond. Pourtant, il me semble qu'il y a un problème de nature épistémologique que l'on gagnerait à mieux poser. Il s'agit du rapport entre connaissance historique et archives. Ce rapport est-il linéaire, purement quantitatif, donc proportionnel à la quantité? Connaît-on nécessairement mieux le passé parce

qu'on dispose d'un plus grand volume d'archives? Je ne voudrais pas ici ranimer de vieux débats, ni donner une version condensée du cours d'introduction à la méthodologie du travail historique, mais il m'apparaît que cette question est au coeur du processus de développement des archives contemporaines, comme de notre propre pratique scientifique. Et c'est une question qui, paradoxalement, n'a pas beaucoup intéressé les historiens.

En fait, la réflexion sur ce point se limite souvent à ce qu'on appelle la critique des sources. Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi: depuis le début du siècle, en effet, on note un glissement important du discours sur les sources: de paradigme de la scientificité de la discipline, la source a été banalisée, déplacée vers une position plus périphérique, plus marginale. Je ne cherche pas ici à prêcher un retour à une définition ancienne de l'histoire, mais bien à comprendre par quel mécanisme les historiens en sont venus, dans une large mesure, à évacuer toute réflexion sur l'apport spécifique des sources à la connaissance du passé. D'ailleurs cette évacuation n'est qu'apparente seulement - et c'est ici que se situe le paradoxe car, dans leur pratique, ils se comportent comme si la source occupait toujours la position centrale.

Rappelons simplement que, dans le développement de l'historiographie occidentale, la critique documentaire a été le support et la justification d'une histoire érudite qui recherchait des canons de véracité. Au XIX^e siècle, le scientisme ambiant aidant, on va plus loin et le fait historique ainsi que sa preuve documentaire, la source écrite, deviennent la pierre d'assise d'une nouvelle science; on assiste alors au triomphe de l'histoire dite positiviste en Allemagne et en France. On en arrive à élaborer une méthode, la «méthode historique» qui se veut garante de la scientificité de la discipline et qui fait une large part à la critique des sources.

On connaît bien la suite. En réaction à cette focalisation abusive sur le document, et en réaction contre les prétentions du positivisme, on a assisté à une plus grande ouverture de la discipline historique ainsi qu' à la prise de conscience du rôle fondamental joué par l'historien dans la production de la connaissance. Dans tout ce processus de remise en question, si l'historien perd son aura de scientifique absorbé par l'étude objective du fait historique, la critique des sources perd son caractère central de garant de la scientificité et est de plus en plus considérée comme une technique de recherche.

Il est intéressant de constater que cette même critique des sources, telle que définie par les tenants d'une histoire qualifiée de positive ou d'historisante, a été largement récupérée depuis, mais comme simple technique. Ainsi, presque tous les manuels de méthodologie courants font volontiers référence au classique de Langlois et Seignobos de 1898⁽¹¹⁾ pour ce qui touche à la critique documentaire, tout en se distanciant de leur conception de l'histoire. Même l'école des *Annales*, qui a presque développé comme

une seconde nature de pourfendre l'histoire positiviste ou historisante jusqu'à en faire une bête noire, accorde une attention méticuleuse à la critique des sources.⁽¹²⁾ En fait, tout se passe comme si on considérait maintenant cette partie de l'héritage historiographique comme à la fois rigoureusement nécessaire et insuffisante pour assurer à l'histoire son statut de connaissance scientifique.

Le principal résultat de cette évolution a été de faire de la critique des sources - et partant de toute réflexion sur les sources - un genre de «science auxiliaire» de l'histoire, en bref un domaine étroitement technique. Domaine dont les problèmes pouvaient plus ou moins être laissés à d'autres spécialistes. Dans bien des cas, cela s'est traduit par un abandon pur et simple de ce champ comme objet de réflexion épistémologique de la part des historiens.

Pourtant, il y a des problèmes très manifestes pour les archives les plus récentes, celles des XIXe et XXe siècles. Le premier d'entre eux est une certaine tendance à la naïveté vis-à-vis des documents d'archives. Le rapport entre un document donné et le passé à connaître est perçu comme étant direct, transparent. On a l'impression qu'il suffit d'accumuler de la documentation pour arriver à savoir, et que tout peut être extrait très facilement et très directement de toute documentation. Pourtant, il ne faut jamais perdre de vue que toujours, l'apport de l'historien demeure fondamental et qu'une grande partie de son travail de reconstruction du passé repose sur la façon dont il utilise la source. Ainsi, la méthodologie employée pour traiter une source peut jouer des tours et s'avérer un obstacle à la connaissance. Par exemple, pour ne parler que de l'historiographie française, pensons ici aux critiques pertinentes faites à l'endroit de la méthode de reconstitution des familles dans un cadre paroissial, qui avait comme défaut de faire disparaître quelquefois la majorité de la population parce que la méthodologie d'exploitation reposait sur le concept de famille complète.⁽¹³⁾ Citons de même le cas des inventaires après décès, qui représentent une mine de renseignements mais dont l'exploitation ne va pourtant pas sans problèmes: ces inventaires ne peuvent pas être considérés comme des pièces commerciales et leur contenu doit être interprété avec prudence car il n'est pas davantage un reflet exact des prix ou de la totalité des biens du défunt.⁽¹⁴⁾

Par ailleurs, à un autre niveau, ce mode de relation avec la source - plus précisément ce désintérêt des historiens - agit comme frein à d'autres remises en question. Je pense ici aux mises en garde répétées de Régine Robin relativement à la conception «transparente de la langue, du discours et du texte».⁽¹⁵⁾ Dans la mesure où les historiens prennent les sources pour de l'acquis, les banalisent en quelque sorte, ces remises en question risquent de tourner court.

Cette même naïveté se retrouve, peut-être teintée d'anachronisme, dans la façon dont on aborde les données statistiques produites aux XIXe et XXe siècles. Il y a comme

un effet pervers de la proximité: plus l'historien est proche du présent, plus la source semble considérée comme véridique, sans exiger de vérification approfondie. En fait, c'est comme si la crédulité des historiens à l'égard de leurs sources était inversement proportionnelle à la distance temporelle. Pourtant, la multiplication des sources disponibles ne peut ni se substituer à l'opération de critique, ni faire oublier l'importance de les y soumettre, d'autant plus que, dans certains cas, cette multiplicité facilite le travail.

Il faudra bien reprendre systématiquement le travail de réflexion sur les sources, en particulier sur le plan du rapport avec la connaissance historique. Pour ce faire, il m'apparaît nécessaire de procéder sur deux plans: explorer la façon dont l'historien fonctionne pour reconstituer le passé et effectuer un rapprochement avec les archivistes. Dans le premier cas, les pistes les plus intéressantes me semblent être celles qui cherchent à reconstituer le travail de l'historien non plus en fonction de l'oeuvre terminée mais de sa démarche ou à partir de son utilisation des sources.⁽¹⁶⁾ Les questions de la nature de la source, de son rapport avec la connaissance historique et de l'inévitable médiation des formes méritent qu'on y consacre du temps.

Dans le second cas, l'historien doit renouer le contact avec les archivistes. Le glissement du statut des sources de paradigme du caractère scientifique de l'histoire vers un statut de technique de recherche, que j'ai évoqué plus haut, s'est accompagné de la montée d'une certaine indifférence de la part des historiens, en même temps que d'une prise en charge d'une partie du travail par les archivistes. En effet, actuellement, ce sont eux qui non seulement classent, trient et élaguent, mais aussi effectuent une bonne partie de l'opération de critique des sources. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter les numéros de la revue *Archivaria* qui contiennent immanquablement des analyses et critiques de sources relatives à l'histoire canadienne, de même que des discussions fort intéressantes sur les travaux des archivistes. Et ils le font seuls dans une large mesure, dans un contexte marqué souvent par l'indifférence des historiens vis-à-vis de leur travail.

LES RELATIONS ENTRE ARCHIVISTES ET HISTORIENS

Traditionnellement, les rapports entre archivistes et historiens ont souvent été ambigus. D'une part, la communauté de formation aurait pu servir de ciment aux deux professions: pour devenir archiviste il fallait être historien. Mais d'autre part, et cela pèse sans doute plus lourd, il y avait toute la condescendance des historiens «pratiquants» la science historique vis-à-vis une certaine catégorie d'historiens, oeuvrant dans une spécialité mineure, une «science auxiliaire de l'histoire» comme le disent avec prétention les manuels de méthodologie historique. À cette

condescendance les archivistes ont eu tendance à opposer l'importance sociale de leur travail et une méfiance à l'endroit des historiens. Leurs préoccupations apparaissaient plus diversifiées, car ils étaient, eux, chargés d'un métier plus immédiatement utile à la société et ils devaient sans cesse défendre les archives contre les intrusions abusives et hâtives des historiens, toujours plus intéressés à butiner de source en source plutôt que de faire un travail rigoureux et systématique. Pour une illustration de ces rapports dans le contexte canadien, il n'est que de lire la communication, faite en 1963 par l'archiviste du Canada d'alors, W. Kaye Lamb, et justement intitulée: *The Archivist and the Historian*⁽¹⁷⁾. Tout y est, y compris une bonne dose de paternalisme à l'endroit des historiens. Mais, mon propos n'est pas ici de distribuer des blâmes. C'est à partir de cette toile de fond que les relations ont continué d'évoluer avec d'un côté les archivistes en pleine période de professionnalisation, et de l'autre, les historiens dont la discipline s'est fragmentée en différentes spécialités. Graduellement, les relations sont devenues de plus en plus épisodiques entre les deux.

Cette situation ne peut laisser les historiens indifférents et on doit souhaiter un rapprochement. Non pas pour des raisons de pouvoir, c'est-à-dire pour réaffirmer une quelconque prééminence de l'histoire sur l'archivistique, mais bien parce que leur travail touchant directement les archives, il a une influence directe sur celui des historiens. Par exemple, tout le débat autour de l'approche «gestion de document» (records management), intéresse les historiens comme d'ailleurs la question de la formation des archivistes.⁽¹⁸⁾ L'archivistique est-elle davantage proche de l'histoire, des sciences de l'information ou des sciences de la gestion? Ces débats, qui peuvent sembler ésotériques ou mineurs, ont tous une incidence directe sur la nature du travail des archivistes, sur les archives et, partant, sur l'histoire.⁽¹⁹⁾

En fait, le besoin de relations suivies avec les archivistes se centre davantage sur la nécessité d'une collaboration pour le traitement adéquat des sources et autour de l'avenir des archives. Les premiers apportent leur connaissance de la genèse de la source (le principe de provenance), leur expertise en matière de critique externe, de classement et de conservation ainsi que leur habitude de l'élagage.

L'apport des historiens est différent. Ils ont une connaissance des diverses méthodes de mise en oeuvre des sources, des grandes lignes de l'évolution de la recherche historique. Ils peuvent apporter beaucoup par leur réflexion sur la façon de connaître le passé. De plus, comme dans toute opération d'élagage, la notion de «valeur historique de la documentation» joue un rôle stratégique, leur apport est irremplaçable. Evidemment, il faudrait que les historiens apprennent à ne plus s'affoler à la moindre mention de destruction d'archives. Croire qu'il ne faut rien jeter équivaut à croire que le passé est reconstituable par le menu et qu'il est tout entier contenu dans les documents. Ce travail d'élagage des archives, qui risque de devenir de plus en plus important, n'est pas une tâche facile, ni pour l'historien, ni pour

l'archiviste, mais, personnellement, je préfère de beaucoup arriver à proposer des choix raisonnés plutôt que de me fier au hasard pour la constitution et conservation des archives. Et ce même au risque de commettre des erreurs en laissant détruire ce qui aurait pu devenir une source utile. De fait, par rapport au réel, la connaissance provient toujours d'une tentative de sélection, ouverte aux débats. Cette inévitable sélection devra, dans certains cas, être opérée maintenant pour l'avenir. Malgré ses implications d'incertitude, une telle sélection vaut mieux que l'illusoire espérance de reproduire intégralement toute la réalité et les risques de destruction inhérents à cette démarche. Nous ne pouvons pas nous substituer aux utilisateurs de l'avenir mais, cependant, en posant les paramètres de l'opération de sélection, nous pensons que leur travail d'évaluation en sera facilité.

Enfin, sur un tout autre plan, on peut penser, sans être alarmiste, que la question de l'avenir des archives, comme institutions, comme réseaux de dépôts de documents anciens, risque de faire l'objet de débats politiques de plus en plus acrimonieux parce qu'ils accapareront une part grandissante des fonds publics. En effet, non seulement il y en aura davantage, mais il en coûte de plus en plus cher pour les conserver selon les normes modernes. Et, dans un tel contexte, la communauté des historiens devra se tenir prête à intervenir pour assurer un financement adéquat du système.

Les relations entre archivistes et historiens ne seront pas nécessairement faciles, chacun des deux groupes ayant ses intérêts propres à défendre. Toutefois, je suis persuadé qu'il existe une assez large base commune pour que ces relations existent: les besoins sont là, et elles m'apparaissent nécessaires pour le travail même de l'historien.

CONCLUSION

Lorsque j'ai accepté de participer aux travaux de ce comité, je croyais travailler à résoudre un problème bien circonscrit: rendre accessible une documentation très riche. Toutefois, graduellement j'ai été entraîné beaucoup plus loin, par la nécessité de réagir aux constats du comité: la formidable masse documentaire accumulée, son caractère quasi inconnaissable et la nécessité de pratiquer un élagage. J'ai été ainsi amené à constater la relative carence de réflexion sur la question des sources et de leur rapport avec la connaissance. Après un effort de réflexion au début du siècle, l'intérêt des historiens s'est porté vers d'autres problèmes, sans doute plus pressants pour l'époque. Maintenant que la croissance des archives menace de devenir de plus en plus envahissante, cette question devrait revenir dans l'actualité. La comparaison peut paraître exagérée, mais je crois que l'on peut faire un parallèle entre la vision contemporaine des écologistes d'une société qui risque d'être étouffée sous ses propres déchets et celle d'une société croulant sous des archives devenues pléthoriques.

Enfin, j'éprouve encore un certain vertige ou un certain malaise à l'idée que les archives de demain sont actuellement en train de se constituer sous nos yeux et qu'aujourd'hui se prennent des décisions qui seront lourdes de conséquences. Comme il n'existe pas encore de spécialisation en histoire du futur, il appartient aux historiens contemporains de prendre, au meilleur de leur connaissance, ces décisions. C'est un travail qui prendra du temps, qui signifiera dans certains cas un ralentissement de notre production de recherche, mais nous ne pouvons, collectivement, nous dérober à cette obligation. Il ne faut pas non plus nous réfugier dans nos périodes de spécialisation, - dans le confort ou le charme de l'érudition diraient Langlois et Seignobos⁽²⁰⁾ - et prétendre que ces débats ne nous concernent pas. Si notre métier est de travailler à connaître le passé, il nous engage aussi à faire en sorte que ceux qui viendront après nous puissent faire le même travail.

* Je tiens à remercier Jean-Paul Bernard, Chad Gaffield, Claire McNicoll et Normand Séguin pour leurs commentaires sur une première version de ce texte.

1. Edward Hallett Carr. *What is History?* Harmondsworth, Penguin Book, 1964: 13-14.

2. Moses I. Finley. *Mythe, Mémoire et histoire*. Paris, Flammarion, 1981:143-145.

3. Des origines à 1982, il y a 73,9 km d'accumulés et, si l'on ajoute une moyenne annuelle de 2,6 km, on arrive à 120,7 km en 1990. *Rapport du comité interministériel sur les archives judiciaires*, Montréal, 1989:8.

4. William Holdsworth, *A History of English Law*, Vol V. 3e édition. London, Methuen & Co Ltd., Sweet and Maxwell, 1945, 157: « "The distinction, says Maitland, that we still draw between 'courts of record' and courts that 'are not of record' takes us back to very early times when the king asserts that his own word as to all that has taken place in his presence is incontestable. This privilege he communicates to his own special court, his testimony as to all that his done before it is conclusive." Thus, the formal records of the king's court cannot be disputed, and therein it differs from inferior courts, which keep no such formal records. »

5. Les six volets de la proposition du comité sont les suivants:

1. Conservation intégrale des séries de plunitifs, index et jugements.

2. Conservation intégrale de tous les documents antérieurs à 1849.

3. Conservation intégrale de tous les dossiers antérieurs à 1920 et pour après,

échantillonnage systématique des dossiers sur une base annuelle et régionale.

4. Sélection additionnelle:

a) Conservation intégrale des dossiers d'appel.

b) Sélection de deux jours d'enregistrement des débats judiciaires par année et par division territoriale.

c) Possibilité de sélection additionnelle ne dépassant pas 1 pour cent de la taille de chacun des échantillons.

5. Prélèvement de spécimens à même les séries à détruire.

6. Avis public de destruction.

6. Michael Stephen Hindus, Theodore M. Hammett et Barbara M. Hobson. *The Files of the Massachusetts Superior Court, 1859-1959. An Analysis and a Plan for Action*. Boston, G.K. Hall, 1980.

7. *Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires, Annexe 2, Documents complémentaires*, 42-43.

8. On connaît bien la formule de C.-V. Langlois et C. Seignobos: «L'histoire n'est que la mise en oeuvre de documents.» *Introduction aux études historiques*. Paris, Hachette, 1898: 275; Henri-Irénée Marrou a bien souligné le danger de confondre histoire et érudition à propos de l'évolution de C.-V. Langlois qui, vers la fin de sa carrière, se retranchait derrière les documents, H.-I. Marrou, *De la connaissance historique*, (1954) 6e édition, Paris, Le Seuil, 1975: 50.

9. Pour une vision humoristique du cas français, voir Michel Melot, «Des archives considérées comme une substance hallucinogène», *Traverses*, 36 (1986): 14-19.

10. Voir le manuel classique de M. Fleury et L. Henry, *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*. Paris, INED, 1965; pour le Canada, voir à titre d'exemple les travaux de l'équipe de SOREP et ses analyses sur la génétique des populations: Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer. «Honogénéité ou diversité? L'histoire de la population du Québec revue à travers ses gènes», *Histoire sociale/Social History*, XXIII, 46 (nov. 1990): 325-361.

11. Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos. *Introduction aux études historiques*. Paris, Hachette, 1898; traduit en anglais sous le titre *Introduction to the Study of History*. London, Duckworth, 1912.

12. Voir les grandes thèses de cette école; notons également que la collection *Cahiers des Annales* a publié le manuel de Léon-E. Halkin, *Initiation à la critique historique*, 4e édition, Paris, A. Collin, 1973.

13. Voir Gérard Bouchard, «L'histoire démographique et le problème des migrations: l'exemple de Laterrière», *Histoire sociale/Social History*, VIII, 1 (mai 1975): 21-33.

14. Voir René Plessix, «Les inventaires après décès: un piste d'approche de la culture matérielle des curés du Haut-Maine au XVIIIe siècle», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 95,4 (1988): 411-420.

15. Régine Robin, *Le roman mémoriel: de l'histoire à l'écriture du hors-lieu*. Montréal, Le Préambule, 1989: 148

16. Par exemple voir les travaux de Régine Robin, cités plus haut. Voir aussi R. Stephen Humphreys, «The Historian, his Documents, and the Elementary Modes of Historical Thought», *History and Theory*, 19 (1980): 1-20; B.C. Hurst, «The Myth of Historical Evidence», *History and Theory*, 20 (1981): 278-290; ou encore Carlo Ginzburg, «Signes, traces, pistes. Racine d'un paradigme de l'indice», *Le Débat*, 6 (1980): 3-44.

17. W. Kaye Lamb, «The Archivist and the Historian», *American Historical Review*, 68 (Jan, 1963): 385-391.

18. Les travaux sont très nombreux sur le sujet. Pour une bonne introduction au débat, voir: Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau, «L'archivistique a-t-elle trouvé son identité?», *Argus*, 17,2 (juin 1988): 51-60; sur la formation voir: George Bolotenko, «Archivists and Historians: Keepers of the Well», *Archivaria*, 16 (Summer 1983): 5-25, et les numéros suivants de la revue.

19. Pour une tentative de création d'un véritable champ interdisciplinaire voir: Chad Gaffield and Peter Baskerville, «The Automated Archivist: Interdisciplinarity and the Process of Historical Research», *Social Science History*, 9,2 (Spring 1985): 167-184; Chad Gaffield, «Machines and Minds: Historians and the Emerging Collaboration», *Historire Sociale/Social History*, XXI, 42 (nov, 1988): 312-317.

20. Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos. *Introduction aux études historiques*. Paris, Hachette, 1898, p. 95 et 99.